

## chemin de servitude entre moi et autre voisins

## Par jean57, le 04/07/2012 à 00:40

bonjour, voila mes soucis a ce jour,quand j ai acheter ma maison il y avait un chemin de servitude pour le voisin de derriere ,ensuite la maison a etait vendu ,et le nouveau proprietaire c est fait un autre accés ., ce chemins est profitable a mon autre voisin. En sachant que normalement 70 pour cent m appartienne ,celuis ci ce permet de metre son barbecue et n a pas de passage a faire sur celui ci car il a un accés direct, je me demande a qui appartiens ce chemins et si je peux le fermer .De plus ce voisin qui est recent ,en sachant que la maison etait pas habiter avant, a decider d allumuer sa cheminee qui depuis ,du fait quelle est plus basse que ma maison me rejette tout ces gaz (co2) dans ma maison ,je me suis jamais plaint car elle etait jamais allumer et j amairemait savoir avant q elle est la distance de separation de la cheminee vis a vis de la loi et la hauteur a respecter en sachant que mon habitaion fait au moins 7metre de+ que la sienne et que sa cheminee donne directement sur les chambre du haut. svp j attens votre reponse en vous remercient d avance